

/ Structure publique

La Maison de l'enfance (MDE) "Les petits princes" est une structure à gestion municipale qui accueille des enfants guipavasiens tous les jours de 7h30 à 19h (sauf le samedi, dimanche et jours fériés).



Présentation

D'une capacité de 57 places, la structure propose deux types d'accueil :

- > un accueil régulier ou crèche.
- > un accueil ponctuel ou halte-garderie.

La structure s'adapte aux besoins de garde des familles en ayant des contrats d'accueils adaptés aux contraintes de chacune.

Deux places supplémentaires sont destinées à l'accueil dit "d'urgence" en cas de difficultés temporaire.

L'établissement est subventionné par la caisse d'allocations familiales (CAF) et la mutualité sociale agricole (MSA).

La structure comporte 4 sections, celle des plus jeunes appelée les Rêveurs, puis celle des Observateurs, celle des Explorateurs et enfin, celle des plus grands, les Créateurs. Chaque section accueille entre 14 et 18 enfants et dispose d'un espace extérieur. L'équipe est composée de 20 professionnels (éducatrice de jeunes enfants, infirmière, auxiliaire de puériculture, animatrice petite enfance, agent technique). Une psychologue et un pédiatre viennent compléter cette équipe sur des temps bien précis.

La particularité de la structure est d'avoir des locaux en communs avec l'Ehpad Jacques Brel. Des rencontres intergénérationnelles ont donc lieu plusieurs fois par semaine.

Par ailleurs, l'objectif est également d'offrir à chaque enfant accueilli une prise en charge individuelle au sein du collectif. L'accueil des enfants est pensé selon la pédagogie Pikler-Loczy. Chaque enfant a une « référente », une professionnelle, qui le prend en charge sur tous les temps individuels tels que le repas, le change, le coucher. Les professionnelles veillent à ce que chaque enfant puisse exprimer sa motricité libre en garantissant un espace adapté à ses besoins et qui évolue tout au long de l'année.

Au sein de la MDE, les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance.

Inscription

Toute demande d'inscription doit être faite auprès du Relais Petite Enfance (RPE) qui vous donnera un rendez-vous afin de compléter la fiche de pré-inscription. Ne peuvent être inscrit au sein de la Maison de

l'enfance que les enfants dont les parents résident sur la commune.

Vous ne pouvez prétendre à une préinscription qu'à partir de 3 mois de grossesse (un justificatif vous sera demandé).

Votre demande sera alors ajoutée à une liste d'attente et étudiée, quelques mois avant votre date souhaitée d'accueil par une commission d'attribution des places composée de l'adjoint au maire de la commune chargée de l'enfance et de la jeunesse, du directeur du pôle vie sociale, de la directrice de la Maison de l'enfance et de son adjointe, et de l'animatrice du Relais Petite Enfance (RPE).

Votre inscription sera définitive dans la structure après étude par la commission d'attribution des places qui se réunit plusieurs fois par an et attribue les places à la Maison de l'enfance et après avis favorable du médecin.

Dans la limite des places disponibles par section d'âge, l'admission des enfants est conditionnée par les critères suivants :

- > résidence principale sur Guipavas
- > date d'inscription sur la liste d'attente
- > âge de l'enfant, correspondant aux conditions d'agrément.

La commission d'attribution peut également proposer, en priorité, des places :

- > aux enfants en situation de handicap lorsque le handicap est compatible avec un accueil collectif
- > aux familles monoparentales
- > Toute situation dans laquelle la commission estimerait que pour cet enfant ou cette famille, un accueil collectif serait préférable.